

L'an deux mille dix-neuf et le douze Février à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 04 Février 2019.

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé , LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André , LE PROVOST Virginie, MARQUET Sophie, MEYNIE Hélène, PERAUDEAU Christian , SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : POUBLAN Patrice,

Secrétaire de séance : Mme Hélène MEYNIÉ

Après lecture donnée par Hervé GUERIN , le compte rendu de la dernière réunion, en date du 03 Décembre 2018 , est approuvé à l'unanimité par les membres présents

001 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie présente le compte administratif de l'exercice 2018 dont un exemplaire a été remis à chacun des conseillers.

Il donne le détail de la section d'investissement avec le détail par opération et présente ensuite la section de fonctionnement, article par article.

Ce compte administratif peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses :	0.00	Recettes :	111 464.14
Opérations de l'exercice :	Dépenses :	155 176.44	Recettes :	179 317.41
TOTAUX :		155 176.44		290 781.55

Excédent : 119 988.43

INVESTISSEMENT :

Résultats reportés	Dépenses :	0.00	Recettes :	21 580.71
Opérations de l'exercice :	Dépenses :	7 312.48	Recettes :	21 836.34
TOTAUX :		7 312.48		43 417.05

Restes à Réaliser : Dépenses : **41 282.00** Recettes : **730.00**

RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 131 157.68

Le Maire ayant quitté la séance, Christian PERAUDEAU , doyen , prend la présidence et fait procéder au vote de ce compte administratif, ce dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents. Le Maire regagne la séance.

002- COMPTE DE GESTION 2018 :

Le Maire présente le Compte de Gestion 2018 arrêté par le comptable en poste M . GARRIGA. La lecture de ce dernier démontre qu'il comporte exactement les écritures du Compte Administratif 2018 qui vient d'être approuvé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après vote, adopte le Compte de Gestion 2018.

003- AFFECTATION DU RESULTAT 2018 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de Fonctionnement sur le budget 2019 comme suit :

Résultat de Fonctionnement 2018

Résultat de l'exercice :	Excédent de:	+	24 140.97
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent de :	+	<u>111 464.14</u>
Résultat de Clôture à affecter :	Excédent de :	+	135 605.11

Besoin Réel de Financement de la Section d'Investissement :

Résultat de la section de l'exercice	Excédent de :	+	14 523.86
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent de :	+	<u>21 580.71</u>
Résultat comptable cumulé R 001	Excédent de :	+	36 104.57

Restes à Réaliser

Dépenses d'Investissement engagées et non mandatées :	-	41 282.00
Recettes d'Investissement engagées et non mandatées :	+	<u>730.00</u>
Solde des Restes à Réaliser :		- 40 552.00

Besoin Réel de Financement : **4 447.43**

Affectation du Résultat de Fonctionnement :

En couverture du Besoin réel de financement

Recette Budgétaire au Compte 1068 : **4 447.43**

En excédent reporté de la section de Fonctionnement

Ligne Budgétaire R002 : **131 157.68**

.-004- TRAVAUX 2019

CIMETIERE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir des cases pour le dépôt des urnes funéraires car des familles sont en attente.

Lors de la procédure de reprise, le cabinet EPOC avait préconisé d'utiliser la partie située à proximité du monument aux morts pour y installer des réceptacles enterrés. Des devis seront demandés aux entreprises de pompes funèbres avec une première tranche de reprise des concessions. Il est demandé de modifier les marches d'accès depuis le porche qui sont trop hautes et de les implanter sur toute la largeur.

EGLISE :

Jean-François LACAMPAGNE indique qu'il serait bon d'envisager des travaux importants à l'église notamment au niveau de la toiture et de certaines pierres qui sont détériorées. Le Conseil Municipal décide de parler de ce projet lors d'une rencontre avec Mme KLINGEBIEL pour avoir son avis.

SALLE COMMUNALE :

Lors de la visite de la commission de sécurité, il a été demandé d'aménager l'emplacement des bouteilles de gaz afin qu'elles ne soient plus accessibles.

Le nettoyage de la toiture est envisagé, Christian PERAUDEAU, souligne l'importance de réaliser cela au plus vite et de profiter de la période des travaux pour le faire. Le Conseil demande au Maire de solliciter les entreprises notamment PEYROT et LAPORTE.

-005- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion communautaire du 29 Janvier dernier.

Chemins de St Jacques de Compostelle :

Il a été décidé de définir une zone tampon pour la protection du patrimoine mondial de Bazas autour de la Cathédrale.

Redynamisation du Centre ancien de Bazas. :

Le conseil communautaire a validé, avec la signature d'une convention opérationnelle, l'action foncière donc le but et de redynamiser le centre ancien de Bazas

Lac de La Prade :

La communauté de communes souhaite proposer une nouvelle activité nature à destination de la clientèle familiale de passage qui est en demande mais également pour les locaux. Ce projet validé par le Conseil Communautaire concerne une étude pour le recensement des points d'intérêts locaux et également la réalisation de jeux de piste au départ de l'office de tourisme à destination du Lac .

Gironde Haut-Méga :

Le Conseil Communautaire a approuvé la participation financière et le périmètre de la couverture numérique du territoire de la communauté de communes du Bazadais dans le cadre du Schéma Local d'Aménagement Numérique. Une convention sera établie pour la participation financière.

Aires de Grand Passage :

La coordination départementale des grands passages des gens du voyage est confiée à un prestataire pour les collectivités qui disposent d'une aire ou qui sont soumises à une obligation de réalisation. Une participation financière est demandée aux 3 communautés de communes du Sud-Gironde

ENVIRONNEMENT:

Lac de Tastes :

L'étude concernant la profondeur du Lac de Tastes est terminée. On note une profondeur de 5 à 6 mètres pas très loin du bord ce qui est dangereux pour la baignade à cet endroit.

Projet Photovoltaïque :

Un champ de panneaux est en projet sur la commune d'Escaudes pour une superficie de 40 Hectares. En ce qui concerne le projet sur Bazas lieu-dit « Pirrette » la mairie refuse toujours.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Inventaire Communal :

Une réunion avec les conseillers municipaux disponibles s'est tenue à la Mairie pour le recensement des sites remarquables du patrimoine communal. Une liste des séchoirs à tabac a été dressée mais il faut attendre les instructions pour savoir comment procéder.

Zonage :

Une réunion qui regroupait plusieurs communes a été organisée à Sigalens pour présenter un travail sur le zonage par rapport au bâti existant. Pour Sendets, Hélène MEYNIÉ et Christian PERAUDEAU représentaient la commune ; ils étaient accompagnés par le secrétaire. Un plan a été utilisé comme document de travail. Les représentants de la commune ont demandé à pouvoir présenter ce document au Conseil Municipal, le cabinet souhaite attendre des éléments seront communiqués ultérieurement aux communes.

-006- LES SYNDICATS :

SYNDICAT DES EAUX :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat en date du 19 Décembre 2018.

Le point a été fait sur l'avancement des différents chantiers du Syndicat notamment la réhabilitation du Château d'eau de Goulade dont les travaux ont débutés.

Le Comité Syndical a parlé de la demande de report du transfert des compétences eau potable et Assainissement à la Communauté de Communes du Bazadais du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026. Dans un premier temps chacune des communes membres doit délibérer et ensuite le Syndicat prendra à son tour une délibération.

Monsieur LE MOIGNE donne la parole à Monsieur Le Maire ce dernier fait un rappel des éléments de la procédure. Il propose au Conseil Municipal de s'opposer au transfert des compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes du Bazadais au 1^{er} janvier 2020, de demander à la Communauté de Communes du Bazadais de valider cette proposition, de demander à Monsieur le Préfet de la Gironde de prendre en compte ces décisions.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- S'oppose au transfert des compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes du Bazadais au 1^{er} janvier 2020,
- Valide la date de transfert de compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes du Bazadais à l'échéance du 1^{er} janvier 2026,
- Demande à la Communauté de Communes du Bazadais de prendre en compte ces décisions,
- Demande à Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Préfet de la Gironde et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bazadais.

SIVOS DE BAZAS :

Virginie LE PROVOST et Paulette SARRAZIN donnent le compte rendu de la dernière réunion.

Il a été question des changements qui vont intervenir suite au passage de la compétence du Département vers la Région.

Les participations des familles seront versées directement à la Région. Les inscriptions se feront en ligne, ce qui va supprimer le moyen de récupérer les impayés lors des inscriptions. La participation des communes restera la seule ressource du SIVOS qui voit son fonctionnement bouleversé et son existence mise en danger.

Un rappel a été fait sur les effectifs : 1 313 élèves transportés soit 1 286 demi-pensionnaires et 27 Internes ce qui représente 53.48 % des élèves qui ont recours au service.

-007- QUESTIONS DIVERSES :

SORTIES SCOLAIRES :

L'école d'Aillas a sollicité la commune pour participer financièrement à une sortie scolaire des enfants avec une nuitée à Hourtin. A l'origine du projet 7 enfants de la commune étaient concernés, au final ce sera 5 qui participeront. Il est décidé d'octroyer une subvention de 20 € par enfant soit 100 €.

Une classe de 5^{ème} du Collège Ausone de Bazas organise un séjour scolaire de 5 jours en Camargue ayant pour thème « l'Eau et Les Hommes » une élève de sendets doit participer, l'équipe organisatrice demande une subvention. Il est décidé d'allouer une subvention de 40 €.

SECURITE ARRET DE BUS A MITTON :

La Mairie n'a pas rien de nouveau depuis les derniers échanges avec le Centre Routier qui doit nous apporter des éléments de réponse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 15.